



Centre d'activités de développement

3912, chemin Royal, bur. 405
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0

Tél. : (418) 829-0297
Télec. : (418) 829-0304
cldio@cldio.qc.ca

241

DB66

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Le 13 décembre 2006

Monsieur Jean-Claude Pouliot
Maire de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans et
représentant de la MRC de l'île d'Orléans
aux auditions du BAPE pour le projet Rabaska
2336, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

Objet : Impact du projet Rabaska sur la fréquentation touristique à l'île d'Orléans

Monsieur le Maire,

À titre d'organisme mandaté par la MRC de l'île d'Orléans pour l'accueil, la promotion et le développement du tourisme sur le territoire et à la suite de votre demande concernant notre évaluation des impacts possibles du projet Rabaska sur la fréquentation touristique à l'île d'Orléans, il nous fait plaisir de vous transmettre les commentaires suivants :

- Attendu que l'étude d'impact sur l'industrie touristique du projet Rabaska de juin 2006, effectué par la firme *Desjardins Marketing Stratégique* en collaboration avec *Option aménagement* démontre que l'implantation d'un terminal méthanier à Lévis n'aura que très peu d'impact sur l'achalandage touristique de la région de Chaudière-Appalaches et de Québec;
- Attendu que la ville de Québec n'a pas jugé à propos de se présenter aux audiences du BAPE sur le projet Rabaska;
- Attendu que l'Office du tourisme de Québec n'a pas demandé d'étude d'impact touristique concernant le projet Rabaska;
- Attendu que l'Association touristique régionale de Chaudière-Appalaches n'a pas demandé d'étude d'impact touristique concernant le projet Rabaska;

Attendu que la voie maritime du St-Laurent demeurera en tout temps accessible aux navires de croisière;

Malgré tout ce qui précède, nous croyons qu'il est difficile d'évaluer les impacts sur la fréquentation touristique à l'île d'Orléans dans l'éventualité où la ville de Lévis acceptait l'implantation d'un port méthanier dans son territoire, car nous ne disposons pas de l'expertise nécessaire pour le faire.

Nous vous rappelons que cette correspondance n'est pas une prise de position en faveur ou non de l'implantation du projet Rabaska dans la ville de Lévis, mais bien une réponse à la question posée.

Nous demeurons disponibles pour toute information complémentaire et vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

Chantale Cormier

Chantale Cormier